

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05/10/2015 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie France CORREARD

PRESENTS:	Jacques NIVON	ABSENT EXCUSE	Gérard NELH
	Jean François FAURE		
	Marie France CORREARD		
	Marie BODY		
	Emile MALLET		
	Daniel GRANDIN		
	Fabrice ARNAUD		
	Bernard DUCROS		
	Ernst LOPES CARDOZO		

PROCURATION: Gérard Nelh a donné procuration à Jean François Faure.

Présence en début de réunion d'Aurélié Carod du PNRBP pour présentation de la convention "Gypaète Barbu "

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08/09/2015

Le compte rendu de la réunion du 08/09/2015 est approuvé à l'unanimité.

1 – CONVENTION « GYPAETE BARBU » :

L'association Vautours en Baronnies vient de confirmer que le projet LIFE qu'elle porte localement pour la réimplantation du Gypaète Barbu a été retenu par L'Europe. Cette décision est non seulement importante pour l'association naturaliste mais aussi pour notre Commune car une partie des fonds alloués par l'Europe dans le cadre de ce projet va être consacré à la réfection des lignes électriques alimentant le Village et Léoux. Pour pouvoir accueillir cette nouvelle espèce sur le territoire communal, il a été nécessaire de mettre en place une convention entre plusieurs partenaires à savoir : Vautours en Baronnies, L'ACCA locale, plusieurs propriétaires fonciers, le PNRBP et la Commune. La mise sur pied de ce conventionnement a été confiée à Aurélié Carod, chargée de mission au PNRBP, intervenant dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage demandée par la commune. Après avoir rencontré ces derniers mois les différents intervenants, Aurélié a présenté en détail le document établi. Après quelques demandes de précisions, le Conseil donne son accord à l'unanimité sur cette convention et autorise le Maire à la signer

2 – APPROBATION DE L'ADAP:

Sur un document joint à la convocation, Jacques a proposé un agenda d'accessibilité programmé concernant l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public. Ce document prévoit des travaux sur 3 ans pour rendre accessible la Mairie, les églises et les salles d'animation. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et Daniel demande à ce que les travaux prévus à la salle de Léoux programmés en 2018 soient avancés en fonction des possibilités financières de la commune.

3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU PNRBP:

Par un courrier du 16 Juillet dernier, Christine Nivou, actuelle présidente du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, demande de désigner les représentants de la Commune au futur Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Baronnies Provençales. Jacques délégué titulaire et Bernard délégué suppléant sont élus à l'unanimité.

4 – DEPLACEMENT DU COMPTAGE ELECTRIQUE DE LA SALLE D'ANIMATION DU VILLAGE:

Le compteur électrique de salle d'animation du Village est actuellement dans un placard de l'appartement de l'étage. Cela pose problème en cas d'absence du locataire. ERDF a établi un devis de 898.80 € TTC (749 HT) pour mettre ce comptage au RDC.

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

5 – DISSOLUTION DU CCAS :

A la demande de l'Administration, il est nécessaire de procéder à la dissolution du CCAS. Le Conseil donne son accord.

6 – SDAEP:

Roland Grenier, AMO pour cette opération, demande un nouveau devis pour des travaux complémentaires liées à l'établissement du schéma directeur de l'alimentation en eau potable. L'entreprise BrunTP de Sahune a émis un devis d'un montant de 14718 € HT. Le Conseil donne son accord.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- Les services du Conseil Départemental ont confirmé l'obtention d'une subvention de 4365 € au titre des amendes de police pour des travaux de mise en sécurité.
- Suite au Conseil du 12/03/2015 confirmant les accords entre l'ACCA et la Commune, il a été établi une convention liant les deux parties. Elle est en cours d'approbation auprès de la trésorerie. Le Conseil confirme son accord.
- Afin d'appeler les propriétaires des habitations desservies par le nouveau réseau d'assainissement collectif, un courrier leurs sera adressé dans les prochains jours dès que Mr Grenier nous aura transmis les documents nécessaires.
- Encombrants : Marie rappelle la nécessité de fixer une date au plus tôt.
- Marie signale des passages à Léoux de motards peu scrupuleux qui n'hésitent pas à traverser des terrains privés cultivés. La première action est d'essayer de les arrêter pour leur signifier le problème et si ce n'est pas suffisant, la Gendarmerie doit être prévenue.